

organismes nationaux et des associations industrielles. L'instruction se donne aussi sous les auspices des gouvernements provinciaux: c'est ainsi que la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et le Nouveau-Brunswick maintiennent des écoles de défense passive. Le 31 mars 1959, le nombre total des personnes qui faisaient partie des effectifs volontaires de la défense passive atteignait 279,320.

Selon le programme d'aide financière du gouvernement fédéral, celui-ci fournit à chaque province un certain montant établi d'après la population et le degré de danger auquel elle est exposée. Avant le mois de mars dernier, alors que le premier ministre formula une déclaration à ce sujet, le gouvernement central contribuait la moitié du coût des projets approuvés, tandis que les provinces et les municipalités se partageaient l'autre moitié des frais. Dorénavant, le gouvernement fédéral contribuera 75 p. 100 du coût des projets approuvés. La municipalité recevait une subvention directe de 50 p. 100 à l'égard des travaux auxquels la province ne contribuait pas. En vue de seconder les programmes des provinces et des municipalités, le bureau central du gouvernement fédéral a fourni des auxiliaires préposés à la formation, du matériel d'instruction, ainsi que de l'équipement de sauvetage et de lutte contre l'incendie.

Le programme de normalisation des raccords de boyaux d'incendie, dont le gouvernement fédéral assume le tiers des frais, a été terminé en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario. Les indemnités versées aux travailleurs de la défense passive victimes d'accidents de travail sont partagées à parts égales entre le gouvernement fédéral et la majorité des provinces.

A la demande du Bureau central de la défense passive, la Division des services de l'information du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a publié un grand nombre de manuels, brochures et bulletins portant sur la technique ou la formation. En outre, des brochures, des dépliants des moyens auxiliaires d'instruction, des films, des diapositives, des communiqués de presse et de radio, des articles de journaux et des textes destinés à la télévision ont été préparés et diffusés dans le cadre du programme de vulgarisation qui se poursuit sans relâche.

Les représentants du Canada, de concert avec ceux des États-Unis, du Royaume-Uni et des autres pays de l'OTAN, ne cessent d'étudier les problèmes de l'évolution de la défense passive. Aux termes d'une entente conclue en 1951 entre le Canada et les États-Unis, un comité canado-américain de défense passive se réunit régulièrement en vue de consolider le programme d'aide mutuelle en cas d'attaque.